

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de : M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Service petite Enfance : Crèche municipale : Demande de subventions

N°20250121-14

Rapporteur : M. Lanoë

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Au sein de sa crèche municipale, la commune de Guillestre propose 35 places simultanées pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, en moyenne 49 semaines par an.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles, deux actions sont prévues en 2025 :

Action n°1 : Modernisation des équipements

La crèche a ouvert ses portes depuis 2008, certains équipements nécessitent d'être renouvelés :

- 1 tapis pour enfant pour un montant de 330 € HT
- Des barrières de sécurité pour un montant de 800 € HT
- La machine à laver le linge pour un montant de 4 200 € HT

Montant total action n°1 = 5 330 € HT

Action n°2 : Amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des professionnels. Afin de permettre une division des groupes d'enfants lors des repas et pour l'amélioration de la qualité d'accompagnement individualisé, du nouveau matériel pédagogique est nécessaire.

- 1 meuble de rangement recommandé pour l'ergonomie pour un montant de 300 € HT
- Mobiliers pour le repas, pour faciliter le travail des adultes, pour un montant de 2 250 € HT

Montant total action n°2 = 2 550 € HT

Une demande de subventions va être réalisée auprès de la CCSS05 et auprès du Département 05, tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de commune de Guillestre de proposer un accueil des enfants de moins de 4 ans de qualité ;

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes (CCSS05) ;

CONSIDERANT la politique du Département des Hautes-Alpes en faveur des communes au titre de la solidarité territoriale ;

VU l'avis du Bureau municipal du 6 janvier 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Action 1 : Modernisation des équipements	5 330 € HT	CCSS 05– 60%	4 728 €
Action 2 : Amélioration de la qualité d'accueil	2 550 € HT	Département des Hautes-Alpes – 20 %	1 576 €
		Autofinancement – 20 %	1 576 €
TOTAL	7 880 € HT	TOTAL	7 880 €
		TVA (commune)	1 576 €

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir la CCCSS05 à hauteur de 60% soit 4 728 € et le Département des Hautes-Alpes à hauteur de de 20% soit 1 576 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention ;
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025